



GIP ARRONAX

Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

Groupement d'Intérêt Public constitué de l'Etat (ministère chargé de la Recherche), la Région des Pays de la Loire, le CNRS, l'INSERM, le CHU de Nantes, l'ICO, l'Université de Nantes et Mines Nantes

GIP ARRONAX – 1 rue Aronnax – CS 10112 - F-44817 Saint-Herblain cedex - Tel : +33 (0)2 28 21 21 21 – Fax : +33 (0)2 40 94 81 30

SIRET 130 004 112 000 12 – TVA FR83130004112



SOMMAIRE

1. ACHETEUR / POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.1. Nom, adresses et point(s) de contact.....	3
1.2. Type d'acheteur.....	4
1.3. Activité principale.....	4
1.4. Attribution de marché pour le compte d'autres acheteurs/pouvoirs adjudicateurs.....	4
2. OBJET DU MARCHE.....	5
2.1. Description	5
2.2. Quantité ou étendue du marché.....	6
3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	7
3.1. Conditions relatives au contrat.....	7
3.2. Conditions de participation	7
4. PROCEDURE.....	9
4.1. Type de procédure.....	9
4.2. Critères d'attribution.....	9
4.3. Renseignements d'ordre administratif.....	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11
5.1. Renouvellement	11
5.2. Information sur les fonds de l'Union Européenne.....	11
5.3. Informations complémentaires.....	11
5.4. Procédures de recours	13



1. Acheteur / Pouvoir adjudicateur

1.1. Nom, adresses et point(s) de contact

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ARRONAX, 1 rue Arronax 44817 Saint Herblain Cedex - A l'attention de Julien ORSONNEAU. E-mail : orsonneau@arronax-nantes.fr

1.1.1. Adresse(s) internet

Adresse du profil d'acheteur (URL) : www.arronax-nantes.fr

Accès électronique à l'information (URL) : <https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : www.marchesonline.com

1.1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ARRONAX, 1 rue Arronax 44817 Saint Herblain Cedex

Contact :

- Monsieur Julien ORSONNEAU
- E-mail : orsonneau@arronax-nantes.fr
- Téléphone : 00 33 2 28 21 21 47

1.1.3. Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaire (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ARRONAX, 1 rue Arronax 44817 Saint Herblain Cedex

Contact :

- Monsieur Julien ORSONNEAU
- E-mail : orsonneau@arronax-nantes.fr
- Téléphone : 00 33 2 28 21 21 47

1.1.4. Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ARRONAX, 1 rue Arronax 44817 Saint Herblain Cedex

l'attention de M. Julien ORSONNEAU

Adresse internet : www.marchesonline.com



1.2. Type d'acheteur

Organisme de droit public.

1.3. Activité principale

Autre : production des radioéléments et recherche en médecine nucléaire et en radiochimie.

1.4. Attribution de marché pour le compte d'autres acheteurs/pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.



2. Objet du marché

2.1. Description

2.1.1. Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur

Marché public portant sur la fourniture, l'installation, les tests et la mise en service opérationnelle, et la maintenance d'enceintes blindées utilisées pour la production de radiopharmaceutiques.

2.1.2. Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Fournitures : achats

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Arronax
1 rue Aronnax 44817 Saint Herblain Cedex France, 44817 Saint-Herblain

Code NUTS : FR511.

2.1.3. Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public.

2.1.4. Information sur l'accord-cadre

/

2.1.5. Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation, les tests et la mise en service opérationnelle, et la maintenance d'enceintes blindées utilisées pour la production de radiopharmaceutiques.

2.1.6. Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

31640000, 33000000, 35113200, 35113210.

2.1.7. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

2.1.8. Lots

Division en lots : Non.



2.1.9. Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Des variantes seront prises en considération : non.

2.2. Quantité ou étendue du marché

2.2.1. Quantité ou étendue globale

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation, les tests et la mise en service opérationnelle, et la maintenance d'enceintes blindées utilisées pour la production de radiopharmaceutiques. Il comporte les variantes obligatoires suivantes :

- Fourniture, installation, mise en service opérationnelle et maintenance d'un automate de répartition aseptique.

Le marché entre en vigueur à compter de sa notification (date prévisionnelle de notification : février 2020). Eu égard à la maintenance, il est d'une durée de 5 ans.

2.2.2. Informations sur les options

Options : non.

2.2.3. Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

Nombre de reconductions éventuelles :

Durée totale des reconductions :

2.2.4. Durée du marché ou délai d'exécution

/

3. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1. Conditions relatives au contrat

3.1.1. Cautionnement et garanties exigés

Le présent marché prévoit le versement d'avance au profit du titulaire dans les conditions définies à l'article R.2191-3 et s. du Code de la commande publique, sauf si le titulaire le refuse.

Le bénéficiaire de l'avance est informé que le GIP (article R2191-8 du code de la commande publique) demande le cas échéant la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance. Celle-ci pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement assuré par fonds propres du GIP ARRONAX et subventions.

Paiement par virement administratif, sur demande de paiement établie en fonction des prestations réalisées.

Forme des prix : Les prix (forfaitaires et unitaires) sont fermes. Le mode de règlement est le virement par mandat administratif. Le délai maximum de paiement est fixé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (loi n°2013-110 du 28 janvier 2013 et décret n°2013-269 du 29 mars 2013).

3.1.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

Si le groupement est conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de remettre plusieurs offres agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plus d'un groupement.

3.1.4. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

Non.

3.2. Conditions de participation

3.2.1. Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : pour justifier de ces obligations, le candidat devra utiliser les formulaires (DC1 et DC2 à jour) de la Direction des affaires

juridiques du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr.

Il est rappelé que pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché, par la production d'un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (DC1 à jour) et, le cas échéant, d'habilitation du mandataire par ses cotraitants datée et signée (NB : pas d'obligation de signature électronique à ce stade). Dans tous les cas, l'attention du candidat est attirée sur le fait **que le DC1 ou la lettre de candidature contiennent les déclarations sur l'honneur actualisées et visées aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique. Aucune autre attestation sur l'honneur n'est nécessaire dès lors que ce formulaire est fourni ;**
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce ou une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- Preuve de la capacité de la personne signataire à engager la société, et preuve d'une inscription au registre professionnel.

3.2.2. Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objets du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

3.2.3. Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et les équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Liste des principales fournitures et principaux services effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les fournitures et prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

3.2.4. Marchés réservés

Non.

4. Procédure

4.1. Type de procédure

4.1.1. Type de procédure

Procédure avec négociation en application des articles R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique.

Nombre d'opérateurs maximum : 4

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

Critères de sélection des candidatures		Pondération
Critère 1	Garanties professionnelles en matière de fournitures et services comparables (compétences, références)	50%
Critère 2	Capacités financières (chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices connus), concernant les fournitures et services auxquels se réfère le marché	25%
Critère 3	Capacités techniques (moyens humains et matériels)	25%

4.1.2. Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

Oui

La procédure avec négociation peut se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution définis dans les documents de la consultation.

4.2. Critères d'attribution

4.2.1. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

4.2.2. Enchère électronique

Non



4.3. Renseignements d'ordre administratif

4.3.1. Numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur

EBs GMPS3

4.3.2. Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

Non

4.3.3. Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Documents payants : non.

4.3.4. Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation

18 Octobre 2019 – 12:00.

4.3.5. Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

04 novembre 2019 (à titre indicatif)

4.3.6. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français et à défaut Anglais.

4.3.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

4.3.8. Modalités d'ouverture des offres

/



5. Renseignements complémentaires

5.1. Renouvellement

/

5.2. Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

5.3. Informations complémentaires

5.3.1. Transmission électronique

Les dossiers doivent être transmis par voie électronique via le profil acheteur : www.marchesonline.com
Tout dépôt sur une plate-forme de dématérialisation, sur un site Internet ou sur une adresse électronique autre est nul et non avenu.

Les fichiers doivent obligatoirement être remis par les candidats sous l'un des formats suivants : .pdf, .doc ou .rtf, .xls, .ppt, .jpg ou .jpeg.

Pour compresser les fichiers, les logiciels du type 7-zip ou .zip doivent être utilisés.

Les candidats qui recourent à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité des candidatures concernées, mettre à la disposition de la personne publique les moyens de lire les documents en question.

Chaque candidat doit préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre par un antivirus tenu à jour. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

5.3.2. Signature électronique

Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

5.3.3. Envoi d'une copie de sauvegarde

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (ce qui est conseillé : CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB) selon les modalités indiquées à l'article ci-dessous « présentation des candidatures » à l'adresse suivante :

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ARRONAX, 1 rue Arronax 44817 Saint Herblain Cedex

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie sous forme d'enveloppe cachetée, dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants:

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (ou virus) est détecté par l'acheteur ;
- Lorsque la candidature ou l'offre électronique est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais;
- Lorsque la candidature ou l'offre électronique n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

5.3.4. Autres (DUME...)

Conformément à l'article 49 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnées au présent article. Le candidat doit impérativement faire apparaître, au sein du DUME, l'ensemble des informations permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier l'aptitude et les capacités techniques, professionnelles, et financières de celui-ci.

Les candidats auront la possibilité de remettre un DUME déjà utilisé lors d'une procédure antérieure, à condition que les informations inscrites au sein de celui-ci soient toujours valables.

Les candidats auront également la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser au sein de leur dossier de candidature :
 - La liste des documents concernés pouvant être obtenus par ce biais ;
 - L'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises ;
- Les documents concernés doivent être toujours valables.

Les candidats sont enfin informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition des informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

Les candidats doivent préciser au sein de leur candidature :

- La liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais ;
- Les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès aux documents concernés doit être gratuit.

A défaut de respecter les conditions précitées, les candidatures présentées, quelle que soit les modalités invoquées, devront être rejetées, celles-ci étant considérées comme incomplètes.



5.3.5. Autres informations

Les documents justifiant de l'absence de motifs d'exclusion des candidatures (art. R.2144-1, R.2144-3 et R.2144-4 du Code de la commande publique) doivent avoir été demandés aux candidats au plus tard lors de l'envoi de l'invitation à participer aux négociations (article R.2144-5 du Code de la commande publique). Aussi, afin d'éviter toute demande ultérieure, il est suggéré aux candidats de produire lesdits avec leur candidature. En vertu de l'article R.2143-5 du Code de la commande publique, l'acheteur accepte tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne. Il n'est pas imposé la remise de documents sous forme d'original, de copie certifiée conforme ou de traduction certifiée, sauf lorsque cela est justifié par une raison impérieuse d'intérêt général.

L'acheteur retiendra 4 candidats pour présenter une offre, sous réserve du dépôt de candidatures recevables suffisantes et sur la base des critères de sélection des candidatures. Une lettre de consultation sera adressée aux candidats admis à présenter une offre, indiquant les modalités d'accès au dossier de consultation via le profil acheteur.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+02:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 septembre 2019

5.4. Procédures de recours

5.4.1. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nantes

- Adresse : 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 - 44041 Nantes Cedex
- Téléphone : 02.40.99.46.00
- Télécopie : 02.40.99.46.58
- Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel pouvant être exercé avant la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel (article L551-18 du Code de Justice Administrative).

5.4.2. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nantes.

5.4.3. Date d'envoi du présent avis

13 septembre 2019